

**DECOMPOSITION du PRIX GLOBAL et FORFAITAIRE 2024-2028**

**VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES, FOSSES TOUTES EAUX et FOSSE ETANCHE**

Ouvrage accessible situé à **maximum 50 mètres** du lieu de stationnement de l'hydro-cureuse.

La prestation de base comprend :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire
- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- l'installation, le stationnement sur domaine public et les frais en découlant
- la fourniture des matériels et énergies nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- **la vidange de l'ouvrage**, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.
- **le nettoyage de l'ouvrage**
- **le nettoyage du préfiltre** lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane, à cassette ou indépendant)
- **le démarrage de la mise en eau de la fosse** (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des boues prélevées vers un site agréé et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention et la **fiche de suivi des matières de vidange** en deux exemplaires (un pour l'utilisateur et un pour le SPANC)
- **l'ouverture, le nettoyage et le pompage systématique du regard situé en aval** (regard de répartition du filtre à sable ou des tranchées ; auget basculant ou rampe d'alimentation du filtre compact, etc...) .

Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
<b>1 - Prestation de base + Volume à vidanger : ≤ 1000 litres</b>	FORFAIT		
<b>2 - Prestation de base + Volume à vidanger : de 1001 à 2999 litres</b>	FORFAIT		
<b>3 - Prestation de base + Volume à vidanger = 3000 litres</b>	FORFAIT		
<b>4 - Prestation de base + Volume à vidanger = 4000 litres</b>	FORFAIT		
<b>5 - Prestation de base + Volume à vidanger = 5000 litres</b>	FORFAIT		
<b>6 - Prestation de base + Volume à vidanger &gt; 5000 litres (en plus du forfait à 5000 litres)</b>	Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire		

## VIDANGE DES BACS DEGRAISSEURS

Ouvrage accessible situé à **maximum 50 mètres** du lieu de stationnement de l'hydro-cureuse.

La prestation de base comprend :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- l'installation, le stationnement sur domaine public et les frais en découlant
- la fourniture des matériels et énergies nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- **la vidange** , y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.
- **le nettoyage de l'ouvrage**
- un test de bon fonctionnement
- **le démarrage de la mise en eau de l'ouvrage** (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des graisses prélevées vers un site agréé et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention et la **fiche de suivi des matières de vidange** en deux exemplaires (un pour l'utilisateur et un pour le SPANC)
- **l'ouverture, le nettoyage et le pompage systématique du regard situé en aval** (regard de répartition du filtre à sable ou des tranchées ; auget basculant ou rampe d'alimentation du filtre compact, etc...).

Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
<b>7 - Volume à vidanger : &lt;= 300 litres</b>	FORFAIT		
<b>8 - Volume à vidanger : de 301 à 1000 litres</b>	FORFAIT		
<b>9 - Volume à vidanger : &gt;1000 litres</b>	Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire		

## VIDANGE DES MICRO-STATIONS ET POSTE DE RELEVAGE

Ouvrage accessible situé à **maximum 50 mètres** du lieu de stationnement de l'hydro-cureuse.

La prestation de base comprend :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire
- le déplacement sur le site et les frais en découlant
- l'installation, le stationnement sur domaine public et les frais en découlant
- la fourniture des matériels et énergies nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations
- **la vidange de l'ouvrage**, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.
- **le nettoyage de l'ouvrage**
- **le nettoyage du préfiltre si il existe ; le nettoyage du coude plongeant, des éléments électromécaniques , et de la pompe immergée si ils sont présents**
- **le démarrage de la mise en eau de la micro-station** (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des boues prélevées vers un site agréé et quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage
- l'établissement du bordereau d'intervention et la **fiche de suivi des matières de vidange** en deux exemplaires (un pour l'utilisateur et un pour le SPANC).

Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
10 - Vidange des micro-stations d'épuration	FORFAIT au m <sup>3</sup>		
11 - Vidange des postes de relevages	FORFAIT au m <sup>3</sup>		
<b>AUTRES PRESTATIONS : Comprenant le déplacement, l'installation, le stationnement provisoire sur domaine public et ses frais en découlant, les fournitures et énergies nécessaires</b>			
Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée Montant HT en €	Intervention en urgence Montant HT en €
12 - Déplacement sans intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages, ...)	FORFAIT		
13 - Hydro-curage sous pression des canalisations avec aspiration. Coût au mètre linéaire.	Forfait au mètre linéaire		
14 - Coût unitaire pour un accès aux ouvrages > 50 m	Par tranche de 10 ml		
15 - Plus-value forfaitaire pour accès difficile, voirie enneigée, impossible en camion hydro-cureur classique	FORFAIT		
16 - Inspection TV ou coloration ou fumigation , pour un dispositif individuel ( soit une demi-journée tout compris maximum ) y compris rapport écrit en 2 ex dont un Pdf	FORFAIT		

---

Nom et Coordonnées du prestataire : .....

.....

.....

Mention « Lu et Approuvé »

Signature et cachet du prestataire :

Á.....

Le.....